

ATTEstation certifiant l’absence de changement de chaudière (document à fournir dans le cadre d’une demande de permis d’environnement temporaire)

date

Par la présente, j’atteste que la/les chaudière(s) présente(s) dans la chaufferie concernée par les travaux de désamiantage ne sera/seront pas démontée(s) et/ou évacuée(s) endéans l’année suivant le désamiantage de la chaufferie. Le principe d’unité technique et géographique (UTG) n’est donc pas d’application.

NOM, prénom, fonction du signataire.